



Session du CESER de Bretagne : les dossiers à l'ordre du jour Lundi 29 mars 2021 à partir de 9h30

En cette période particulière, le CESER adapte son mode d'organisation et poursuit sa mission d'avis sur les politiques régionales. La session (non publique, sur décision du Bureau) sera organisée en présentiel pour un tiers des membres et à distance pour les autres, selon des modalités qui permettront à tous de s'exprimer et de prendre part aux votes.

Des points presse peuvent être organisés sur demande sur les différents dossiers (prendre contact pour organiser le RDV).

Adoption d'un rapport du CESER : « Les coopérations avec et entre les entreprises, facteur de résilience en Bretagne »

Et si la coopération était un principe structurant de l'économie, au même titre que la compétition ?

Bien des entreprises en sont convaincues, et depuis longtemps ! Nombre d'entre elles s'engagent ainsi dans des coopérations diverses : coopératives d'entreprises, groupements d'employeurs, projets collaboratifs de R&D, clubs et réseaux, mécénat, mutualisations en tous genres... Et ces initiatives ne se limitent pas au champ des entreprises. Bien souvent, elles embarquent aussi des acteurs publics, des laboratoires de recherche, des associations, des citoyens. Au total, ce sont plus de 1 300 exemples qui ont été recensés en Bretagne.

Et les collectivités ? Mesurent-elles l'intérêt, pour le développement de leurs territoires, de ces coopérations ? Avec ce rapport, le CESER montre en effet que les coopérations avec et entre les entreprises, si elles sont mieux connues et efficacement soutenues, peuvent contribuer à la résilience des territoires, en temps de crise comme à plus long terme.

Sans cacher leurs limites, le CESER explore la diversité des coopérations avec et entre les entreprises, et montre toute leur importance pour les territoires.

Avis du CESER en autosaisine sur des dossiers du Conseil régional

- Adoption de l'Accord d'orientation stratégique Etat-Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021-2027

Ce dossier a été adopté par le Conseil régional en décembre 2020. Le CESER n'avait pas pu émettre d'avis à son endroit, du fait d'une transmission trop tardive. Il s'en saisit aujourd'hui a posteriori pour analyser ses différentes dispositions, mais aussi pour émettre une alerte sur le manque de concertation autour du futur CPER.

- Engagement pour la cohésion des territoires - La carte des capacités territoriales, pour plus de solidarité territoriale.

Ce dossier précise les critères selon lesquels les soutiens du Conseil régional aux différents territoires pourront être différenciés, selon le principe de péréquation. Il a été examiné par la Commission permanente et non par le Conseil régional, comme c'est habituellement le cas. Au vu de son importance pour les territoires, le CESER a fait le choix de s'en saisir.

Avis du CESER sur les rapports soumis par le Conseil régional

- Rapport financier 2020 : un rapport attendu, au regard de la crise qui a affecté les finances 2020
- Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2021 : une traduction de la mise en œuvre des soutiens du Conseil régional en période de crise
- Vivre sa jeunesse en Bretagne. Affronter les conséquences de la crise sanitaire et se projeter dans l'avenir
- Point d'étape relatif à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne pour la période 2021-2027
- Un soutien renforcé aux entreprises innovantes à fort potentiel : souscription au fonds interrégional OV4
- Approbation de la convention de liquidation du Syndicat mixte Baie du Mont Saint-Michel

Un dossier de presse synthétisant les différents avis vous sera transmis à l'issue de la session.

Contact : Pierre YACGER, Directeur adjoint du CESER
pierre.yacger@ceser.bretagne.bzh / 02 99 87 17 64